

Programme de formation : 2025_Environnement de la construction et acquisition immobilière

Crée le 19/12/2024 | Dernière modification le 01/01/2025

Public visé par la formation

Les CGP salariés, libéraux, indépendants, mandataires, courtiers ou dirigeants ayant les statuts IOBSP et Carte T ou G

Le décret n°2016-173 paru au JO du 21 février 2016, précisant les modalités de la loi ALUR au titre de la formation continue, est entré en vigueur le 1er avril 2016. La durée de la formation continue est fixée à 14 heures annuelles et concerne l'ensemble des intervenants du marché immobilier. Les titulaires de la carte professionnelle (carte T) pour obtenir le renouvellement tous les 3 ans auprès de la CCI. Les personnes travaillant sous délégation d'une Carte T

Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement suite à l'arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation. En date du 9 juin 2016 l'arrêté officialise une durée de 7 heures de formation continue IOBSP par année, son entrée en vigueur est du 21 mars 2017. L'obligation d'une formation annuelle de 7 heures concerne l'IOB, ses collaborateurs salariés ou des mandataires distribuant du crédit immobilier

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Ce parcours de formation valide 7H en IOBSP et 14H en Immo

Financer une acquisition immobilière

1. L'environnement réglementaire du crédit immobilier
 - ? Expliquer les principales règles régissant le crédit immobilier.
 - ? Analyser des situations pratiques et identifier les exigences réglementaires applicables.
2. Étude des prêts immobiliers
 - ? Comparer différents types de prêts immobiliers en fonction de leurs caractéristiques.
 - ? Évaluer l'adéquation d'un prêt immobilier à une situation donnée.
3. L'environnement administratif du crédit immobilier
 - ? Identifier les principales démarches administratives dans le processus de crédit immobilier.
 - ? Organiser les étapes du processus administratif pour la demande de crédit.
4. Les financements immobiliers - Généralités
 - ? Décrire les principales sources de financement immobilier.
 - ? Distinguer les avantages et inconvénients des différents financements immobiliers.
5. Les financements immobiliers - Le PTZ
 - ? Expliquer le fonctionnement du Prêt à Taux Zéro (PTZ).
 - ? Déterminer si un client est éligible au PTZ.

6. Les financements immobiliers - Les prêts aidés
 - ? Lister les différents types de prêts aidés disponibles.
 - ? Calculer les montants d'un prêt aidé en fonction des conditions d'éligibilité.
7. Les financements adossés à l'immobilier
 - ? Identifier les financements adossés à l'immobilier et leurs risques potentiels.
 - ? Proposer des solutions de financement adossées en fonction des besoins spécifiques.
8. Caractéristiques financières des crédits immobiliers
 - ? Décrire les composantes financières d'un crédit immobilier.
 - ? Calculer le coût total d'un crédit immobilier en fonction des taux d'intérêt.
9. Le montage d'un prêt immobilier
 - ? Concevoir un montage financier adapté à un projet immobilier spécifique.
 - ? Simuler des montages de prêt immobilier selon différents scénarios.

Environnement de la construction

1. Environnement juridique de l'acte de construire - urbanisme
 - ? Identifier les règles d'urbanisme régissant l'acte de construire.
 - ? Appliquer les lois d'urbanisme à un projet immobilier.
2. Environnement juridique de l'acte de construire - le permis de construire
 - ? Expliquer le processus de demande de permis de construire.
 - ? Analyser la conformité d'un projet avec les exigences pour l'obtention d'un permis de construire.
3. CCMI (Contrat de Construction de Maison Individuelle)
 - ? Décrire les caractéristiques du CCMI.
 - ? Comparer le CCMI avec d'autres types de contrats de construction.
4. La VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement)
 - ? Identifier les obligations des parties dans le cadre d'une VEFA.
 - ? Expliquer les différentes étapes d'une transaction en VEFA.
5. Cadastre et publicité foncière
 - ? Décrire les fonctions du cadastre et de la publicité foncière.
 - ? Utiliser les informations cadastrales pour évaluer la faisabilité d'un projet immobilier.
6. Chronologie d'une transaction immobilière
 - ? Énumérer et organiser les étapes clés d'une transaction immobilière.
 - ? Analyser les risques à chaque étape d'une transaction immobilière.

Contenus de la formation

"Financer une acquisition immobilière
L'environnement réglementaire du crédit immobilier
Étude des prêts immobiliers
L'environnement administratif du crédit immobilier - A
L'environnement administratif du crédit immobilier - B
Les financements immobiliers - I - Généralités
Les financements immobiliers - II - Le PTZ
Les financements immobiliers - III - Les prêts aidés
Les financements adossés à l'immobilier
Caractéristiques financières des crédits immobiliers - A
Caractéristiques financières des crédits immobiliers - B
Le montage d'un prêt immobilier

Environnement de la construction

Environnement juridique de l'acte de construire - urbanisme



Environnement juridique de l'acte de construire - le permis de construire
CCMI
LA VEFA
Cadastre et publicité foncière
Chronologie d'une transaction immobilière

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet
Quizz de contrôle
Bibliothèque de notes et informations
Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum
Assistance technique : 2 solutions :
- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr
Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning
Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 14 heures
Nombre de participants illimité
Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante